



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/21412  
31 juillet 1990  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 30 JUILLET 1990, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR  
LE REPRESENTANT PERMANENT D'EL SALVADOR AUPRES DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de me référer à la lettre que vous a adressée S. E. M. Alfredo F. Christiani-Burkard, Président de la République d'El Salvador, le 19 juillet 1990, dont vous trouverez le texte ci-joint.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer ce texte comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Ricardo G. CASTANEDA

Annexe

LETTRE DATEE DU 19 JUILLET 1990, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR  
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE D'EL SALVADOR

[Original : espagnol]

J'ai l'honneur de m'adresser à vous pour m'élever, avec une indignation et une consternation que partage mon gouvernement, contre les actes de terrorisme perpétrés par le Front Farabundo Martí para la Liberación Nacional (FMLN) à la veille de la réunion de dialogue qui doit avoir lieu au Costa Rica entre les représentants de mon gouvernement et ceux du FMLN. Je me réfère plus précisément à l'assassinat les 9 et 17 juillet derniers de membres de l'armée nationale salvadorienne, le commandant Carlos Figueroa Morales et le capitaine Ramón Arístides Reyes, mais aussi, dans le cas du capitaine Ramón Arístides Reyes, à la tentative d'assassinat dont a fait l'objet son épouse, Mme Cecilia Margarita Sandoval Reyes, au cours de laquelle cette dernière a été grièvement blessée.

De tels actes de terrorisme dirigés contre des personnes vaquant pacifiquement et en tenue civile à leurs occupations personnelles ne sauraient en aucun cas être considérés comme des actes militaires ou de guerre; ils constituent de la part des groupes du FMLN qui s'en sont rendus coupables des atteintes flagrantes et indéniables aux droits de l'homme.

Ces faits remettent sérieusement en cause la bonne foi dont les forces irrégulières du FMLN sont censées faire preuve dans le cadre du processus de dialogue instauré conformément à la lettre et à l'esprit de l'accord qui a été signé le 4 avril dernier par mon gouvernement et le FMLN et a reçu votre aval en qualité de Secrétaire général de l'ONU. Ces actes du FMLN mettent fortement en doute sa bonne foi et sa volonté véritable de respecter les engagements pris en vue du processus de dialogue.

Je vous prie de faire part aux membres du Conseil de sécurité de l'ONU et aux autres Membres de l'Organisation de l'indignation que nous inspirent ces actes de terrorisme perpétrés par les membres d' FMLN, contre lesquels nous protestons avec la plus grande énergie. Je vous prie également de demander au FMLN, par l'intermédiaire de votre représentant spécial, de réfléchir et de condamner le recours à la violence comme moyen de régler les conflits politiques et sociaux en El Salvador. Le peuple salvadorien mérite de connaître la paix sociale qu'il appelle de tous ses vœux et dont il a tant besoin pour parvenir à un développement complet et intégral.

-----